



DÉPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON D'IRIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE COMMUNE - CCAS

L'an deux mille vingt deux, le vingt septembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 13/09/2022

Compte-rendu affiché le 22/09/22

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Bernard JAVAZZO.

Rapporteur : Monsieur Thierry DUCHAMP

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Maryse MICHAUD ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Marine BOISSIER

Jacques ROS a donné procuration à Dominique LARGE

Sandrine BELMONT a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Wilfrid COUPE

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Les contrats d'assurance souscrits par la commune et le CCAS arrivent à échéance le 31 décembre 2022. Il s'agit des contrats relatifs :

- aux dommages aux biens et risques annexes
- à la responsabilité civile et risques annexes
- aux véhicules et risque annexes
- à la protection fonctionnelle agents et élus

Afin de poursuivre la couverture de ces risques, une consultation a été lancée le 17 juin 2022 pour le groupement de commande constitué de la commune et du CCAS de Pierre-Bénite.

La commune, représentée par son Maire, assure le rôle de coordonnateur du groupement et est chargée de la procédure de passation du ou des marchés à intervenir.

Le marché sera conclu pour une période de quatre ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 avec faculté de résiliation annuelle par chacune des parties.

Le montant annuel global du marché est estimé entre 50 900 € et 62 700 € hors taxe, en fonction du niveau de franchises retenu sur les lots 1 et 2 soit entre 203 600 € et 250 800 € sur quatre ans.

La consultation a été effectuée sous forme d'un appel d'offres ouvert, passé en application des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 et L.2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique.

L'opération est composée de 4 lots distincts, à savoir :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
- Lot 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

La commission d'appel d'offres, réunie le 5 septembre 2022, au vu du rapport d'analyse des offres a décidé d'attribuer les marchés aux sociétés suivantes :

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID : 069-216901520-20220920-VILLE_2022DL064-DE

Lot n°	Désignation		Base calcul prime	Estimation HT	Titulaire
1	Assurance dommage aux biens et risques annexes	Commune	Surface en m ² des bâtiments	Base : 43 000 € Variante : 32 000 €	GROUPAMA
2	Assurance responsabilités et risques annexes	Commune	Masse salariale	Base : 8 200 € Variante : 7 500 €	PNAS (Paris Nord Assurances Services) / AREAS Dommages CFDP Assurances
		CCAS		Base : 1 000 € Variante : 900 €	
3	Assurance véhicules et risques annexes	Commune	Véhicules + transport de marchandises + autocollaborateurs	9 100 €	SMACL
4	Assurance protection fonctionnelle agents et élus	Commune	Nombre d'agents et d'élus	1 300 €	GROUPAMA
		CCAS		100 €	

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le choix de la commission d'appel d'offres et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

D'approuver le choix de la commission d'appel d'offres

Décide d'attribuer les marchés relatifs aux assurances aux sociétés suivantes et autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la passation de ces marchés

Lot n°	Désignation		Titulaire	Prime annuelle TTC estimative
1	Assurance dommage aux biens et des risques annexes	Commune	GROUPAMA	Solution alternative retenue Coût m ² : 0,72 € H.T soit 0,78 € TTC Soit 30 036,24 € HT - 32 539,26 € TTC
2	Assurance des responsabilités et des risques annexes	Commune	PNAS (Paris Nord Assurances Services) / AREAS Dommages CFDP Assurances	Solution de base retenue Taux : 0,07 % € HT - 0,0763 % € TTC Soit HT : 6 633,20 € TTC : 7 345,37 €
		CCAS		Taux : Forfait

				Soit HT : 686,00 €
				TTC : 810,92 €
3	Assurance des véhicules et des risques annexes	Commune	SMACL	9 260,00 € HT soit 11 238,18 € TTC
4	Assurance de la protection fonctionnelle agents et élus	Commune	GROUPAMA	878,48 € HT 996,20 € TTC
		CCAS		44,09 € HT 50,00 € TTC

Dit que les crédits seront prévus aux budgets correspondants

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

